

## Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

Le Haut Conseil de Stabilité Financière a examiné le 11 juin 2018 la proposition du Gouverneur de la Banque de France relative à la fixation du taux du coussin de fonds propres contra-cyclique.

Le processus de décision du Haut Conseil suit le principe de « pouvoir discrétionnaire orienté ». Conformément à la recommandation du Comité Européen du Risque Systémique concernant la fixation des taux de coussin contra-cyclique (CERS/2014/1), il prend en considération le référentiel pour les coussins de fonds propres calculé selon les orientations du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB). Le Haut Conseil prend également en considération d'autres informations quantitatives et qualitatives, notamment des éléments sur la dynamique de l'endettement et du crédit aux agents privés non financiers et leurs conditions de financement, une appréciation du cycle financier ainsi que la situation conjoncturelle de l'économie française. Enfin, la décision de fixation du taux est prise en s'appuyant sur des indicateurs représentatifs de ces différentes dimensions, tout en faisant appel au jugement des membres.

Conformément à la préconisation du CBCB, le Haut Conseil surveille à titre indicatif le référentiel pour les coussins de fonds propres. L'écart par rapport à sa tendance de long terme du ratio du crédit au produit intérieur brut pour la France se maintient à un niveau élevé, et est à la dernière date connue (4<sup>e</sup> trimestre 2017) de 3,8 points de pourcentage (contre 4,1 points de pourcentage au trimestre précédent). À titre d'information, le taux du coussin qui résulterait mécaniquement de l'application de cette référence serait de 0,5 point de pourcentage.

Le Haut Conseil a également examiné avec attention lors de cette discussion les autres informations quantitatives et qualitatives disponibles. En particulier, l'écart par rapport à sa tendance de long terme du ratio du crédit bancaire au produit intérieur brut se positionne à 0,7 point de pourcentage (au 4<sup>e</sup> trimestre 2017) ; de plus, la surveillance d'indicateurs complémentaires tels que la dynamique de l'endettement des agents non financiers, des prix immobiliers ou l'évolution d'indicateurs financiers, macroéconomiques et monétaires confirme l'accélération du cycle financier qui a retrouvé, voire dépassé, sa moyenne de long terme, et une persistance des risques cycliques à des niveaux significatifs. Le Haut Conseil note aussi le maintien de perspectives de croissance solides.

Fort des éléments de diagnostic présentés dans son communiqué du 11 juin 2018 qui confirment un contexte macroéconomique favorable et la poursuite de l'accélération du cycle financier, le Haut Conseil a adopté, dans une logique préventive, et après consultation de la Banque centrale européenne et notification au Conseil européen du risque systémique, la proposition du Gouverneur de la Banque de France d'un relèvement du taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique à 0,25% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises.

Cette décision est publiée en ce jour sur le site internet du HCSF. Elle sera également publiée au *Journal Officiel de la République Française*. Les banques devront se conformer à la nouvelle exigence à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Par ailleurs, les entreprises assujetties doivent tenir compte, pour le calcul de leur coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique, des taux en vigueur dans les autres pays indiqués sur le site internet du HCSF (« taux applicables aux expositions étrangères »).

De plus, au titre de la réciprocité automatique et obligatoire, le coussin contracyclique décidé par le HCSF sera applicable à l'ensemble des banques de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen à proportion de leurs expositions en France.

En lien avec sa nature contracyclique, le coussin de fonds propres ainsi constitué de façon préventive a vocation à être utilisé en cas de retournement de cycle, son relâchement immédiat permettant alors aux banques de mobiliser cette réserve de capital pour maintenir leur offre de crédit, notamment aux petites et moyennes entreprises qui sont les plus dépendantes du financement bancaire.